

COMMISSION CONSULTATIVE

PHASE 1

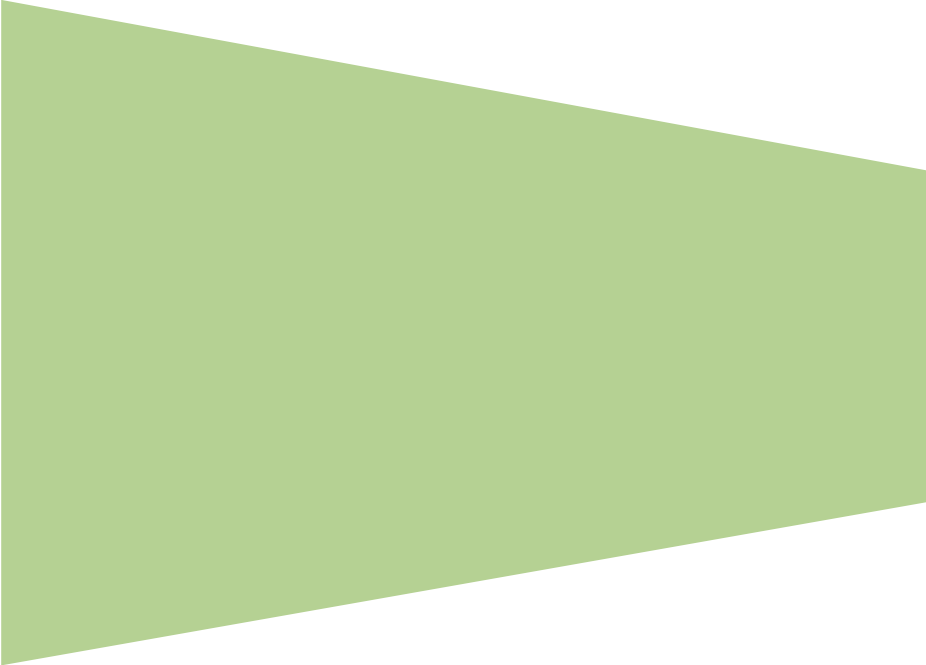
MONTPELLIER ↔ BÉZIERS

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.LIGNE-MONTPELLIER-PERPIGNAN.COM

14 OCTOBRE 2025 - MONTPELLIER





François-Xavier LAUCH

Préfet de l'Hérault

Le programme

14h30

Présentation :

- Le projet en bref
- Le programme et le calendrier du marché de conception-réalisation
- La procédure d'autorisation environnementale et les interventions préparatoires
- La co-construction avec le territoire des compensations environnementales et de la démarche paysagère et patrimoniale
- La poursuite de la concertation sur le viaduc de Poussan
- La maîtrise foncière et les compensations agricoles collectives
- La concertation préalable sur la phase 2 du projet

16h30

Echanges

1

Le projet en bref

Un doublet de lignes complémentaires formant ensemble un réseau ferroviaire plus performant

UNE LIGNE EN +

c'est + de trains,
pour tous, sur toutes
les lignes !

Un projet qui
s'inscrit dans les
grandes démarches
nationales :
Loi d'Orientation des
Mobilités, Stratégie
Nationale Bas
Carbone, Loi
Résilience et Climat...

Un projet
prioritaire à
l'échelle
européenne

PHASE 1

MONTPELLIER ↔ BÉZIER

 **52,3 km** de ligne nouvelle
+ **7 km** de raccordements

 **Ligne mixte**
(fret + voyageurs)

 Démarrage des travaux
avant fin 2029

 Mise en service
à l'**horizon 2034**

 **2 Mds d'€** CE 2020

PHASE 2

BÉZIER ↔ PERPIGNAN

 **97,7 km** de ligne nouvelle
+ **23 km** de raccordements

 **2 gares nouvelles**

 Mise en service
à l'**horizon 2040***
(à projet inchangé)
**en cours de consolidation*

 **4 Mds d'€** CE 2020

VERS NÎMES
MARSEILLE ET LYON

Montpellier
St-Roch

Montpellier
Sud de France

Béziers est

Sète

Agde

Narbonne ouest

Béziers

VERS TOULOUSE
ET BORDEAUX

Carcassonne

Narbonne

Perpignan

VERS BARCELONE



150 km
de ligne nouvelle
entre Montpellier
et Perpignan

 LNMP Phase 1
 LNMP Phase 2

 Ligne mixte (voyageurs et fret)

 Ligne voyageurs

 Gare existante

 Gare nouvelle

 Ligne actuelle

 Contournement Nîmes-Montpellier

 Ligne Perpignan-Figueras

 LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER ↔ PERPIGNAN

Phase 1 : Les aménagements nécessaires



- ↔ **3 raccordements** au réseau existant
- ↔ **1 sous-station électrique** (Lattes - La Castelle)
- ↔ **Près de 120 ouvrages d'art** (franchissements de voirie, voies ferrées, cours d'eau, rétablissements de continuité écologiques...)
- ↔ **2 franchissements de l'autoroute A9** (Loupian et Montblanc)
- ↔ **18 viaducs**, dont 9 principaux et 9 de décharge
- ↔ **1 tunnel**
- ↔ **1 base travaux** (Bessan - Saint-Thibéry)
- ↔ **18 communes traversées**

6 milliards d'euros 13 partenaires cofinanceurs

PHASE 1 2,04 Mds d'€
MONTPELLIER ↔ BÉZIERS

PHASE 2 4,08 Mds d'€
BÉZIERS ↔ PERPIGNAN



40 %
▶ Collectivités

→ Phase 1 : La société de financement LNMP

Créée en 2022, elle gère la participation financière des collectivités

→ Phase 2 : conventions de financement

40 %
▶ Etat

→ Phase 1 : **AFITF** (Agence de financement des infrastructures de transports)

→ Phase 2 : **Contrat de plan Etat-Région**

Financement
attendu à hauteur de

20 %
▶ Europe

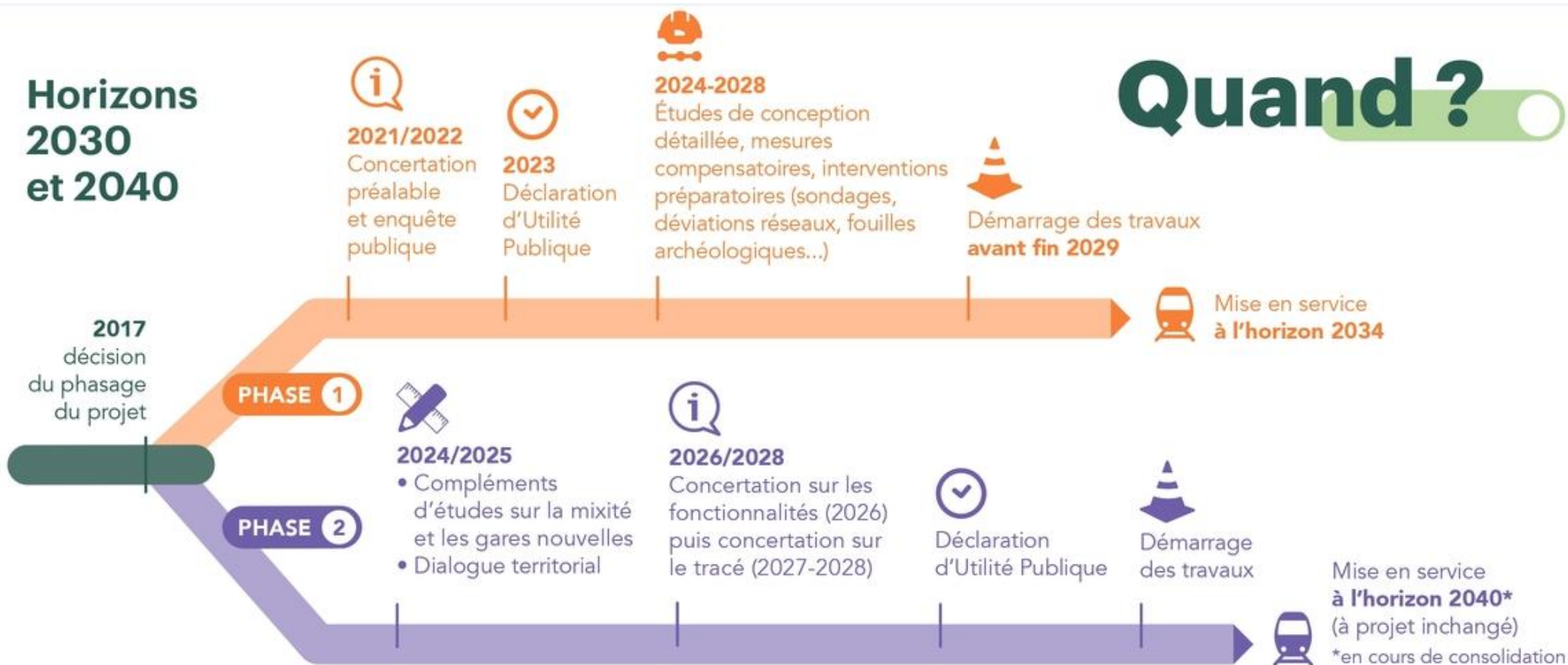
→ Phase 1 : deux subventions déjà obtenues (9,3 M€ + 6,3 M€)

→ Phase 1 + phase 2 : un dossier retenu par l'UE en juillet 2024 pour une subvention de 22,5 M€

Calendrier

Horizons
2030
et 2040

Quand ?



2

Le programme et
le calendrier du
marché de
conception-
réalisation

Marché de Conception Réalisation retenu pour la Phase 1

Un marché de Conception Réalisation permet :

- La réduction du niveau de risques porté par SNCF et les co-financeurs
- La minimisation des interfaces
- Un planning maîtrisé
- Une cohérence d'ensemble
- Un démarrage des travaux en 2029

➔ Principe de marché de Conception Réalisation présenté en COPIL



Quelques exemples de marchés globaux qui ont démontré leur efficacité :

- Le CNM (Contournement de Nîmes Montpellier) réalisé par Oc'Via
- BPL (Bretagne Pays de la Loire) réalisé par ERE
- SEA (Sud Europe Atlantique) réalisé par Lisea

Phase 1 : Loi MOP vs Marché COREA

Maîtrise d'Ouvrage Publique

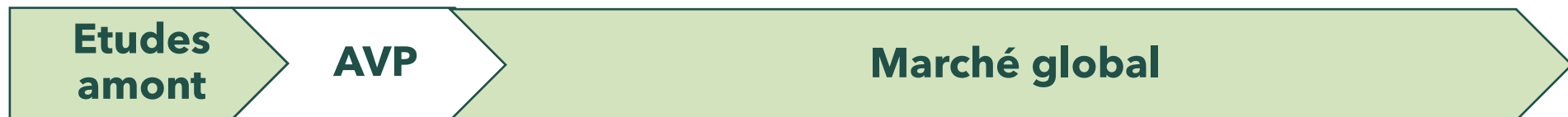


À chaque étape : consultation / contrôle et validation / adaptation , évolution programme et règlement

Allotissement : par phase d'études/travaux - par thème - par géographie

Marché COREA

(un seul marché)



Une forme de marché particulière qui minimise le nombre d'étapes mais nécessite une anticipation sur 10 ans
(préparation importante avant le lancement du marché)

Une procédure d'achat sous forme de dialogue compétitif

Les grands principes

- **Un DCE non figé**, qui évolue en cours de procédure et orienté sur **l'optimisation du projet** et la **recherche de performances**.
- Des **ateliers thématiques** avec chacun des candidats pour travailler sur certains enjeux du projets (RSE, performance, insertion paysagère,..) et encourager créativité et innovation.
- Pas d'élimination en cours de procédure (post phase candidature).
- Une **procédure itérative** permettant la mise au point du programme technique ET du contrat (partage des risques).

La mise en œuvre



Les prochaines étapes

- Lancement appel d'offre prévu en **septembre 2026** (préparation du DCE en cours / + de 400 pièces)
- Notification du titulaire du marché de Coréa prévue pour **fin 2028**

Les études en cours

Objectif: Finaliser les études nécessaires à la sécurisation du projet de référence

→ **Etudes d'écoconception de la ligne nouvelle, des raccordements et jonctions**

→ **Etudes d'écoconception avec les concessionnaires et gestionnaires de voiries en interface :**

- **Concessionnaires:** (22 conventions d'études)
 - 3M (4) / Agglo Hérault Med (2) / SAM (2) / Agglo Béziers Méditerranée (3) / RTE / ENEDIS / NATRAN (ex GRT Gaz) / GRDF / SBL / BRL / BRLE / Orange / XPFibre / Covage / Bouygues Télécom
 - 5 conventions signées / 14 en cours de finalisation
↔ 294 interceptions de toutes natures
- **Gestionnaires de voiries** (17 conventions d'études) :
 - ASF / CD34 / SDI34 / ONF / 3M (1) / Agglo Hérault Méditerranée (4) / Sète Agglopolé Méditerranée (4) / Agglo Béziers Méditerranée (4)
 - 10 Conventions signées / 4 conventions en cours de finalisation
↔ 215 voiries de toutes natures concernées



3

La procédure
d'autorisation
environnementale
et les interventions
préparatoires

Les interventions préparatoires

Objectif : consolider les connaissances nécessaires à la réalisation du projet

- ↔ Les connaissances nécessaires à la conception du projet : **sondages géotechniques**
- ↔ Les connaissances nécessaires à la préservation du patrimoine archéologique : **diagnostics archéologiques**
- ↔ Les connaissances nécessaires à la compensation de certains impacts du projet : **expérimentations écologiques**

Quel calendrier ?



PHASE 1 MONTPELLIER ↔ BEZIERS



Ces interventions ont fait l'objet d'évaluations environnementales et de mesures ERC. Experts et services instructeurs ont été associés pour que les procédures nécessaires soient menées à bien.

Les partenaires associés :

- ↔ Services instructeurs (DDTM, DREAL)
- ↔ DRAC et opérateurs archéologiques
- ↔ Entreprises de sondages
- ↔ Conservatoire des Espaces Naturels
- ↔ Bureaux d'études spécialisés

L'instruction administrative des interventions préparatoires

➔ Dossier de Déclaration

- déposé en juillet 2024 pour la réalisation de 111 sondages en 2024-2025 (sans impact « espèces protégées »)

➔ Dossier d'Autorisation Environnementale visant ces Interventions Préparatoires (DAE-IP)

- déposé pour instruction en septembre 2024

➔ Réception des avis réglementaires :

- Avis de la formation d'Autorité Environnementale de l'IGEDD en janvier 2025
- Avis des services en janvier 2025 (ARS, DDTM, DRAC, OFB, SAGE, SMBT...)
- Avis de la CDNPS en août 2025
- Avis du CNPN n°1 en février 2025 et avis n°2 en septembre 2025

➔ **Enquête publique** préalable à l'autorisation environnementale sur les IP de la phase 1 **du 19 novembre au 22 décembre 2025**

- arrêté d'autorisation envisagé à l'été 2026

Les sondages géotechniques

Pourquoi ?

- **Compléter la connaissance des sols** (composition géologique, niveau des nappes phréatiques, etc.) dans le cadre de la conception détaillée des futurs ouvrages et des terrassements (ponts, tunnels, remblais, déblais...)
- **Définir les possibilités de réemploi** des matériaux



Plus de 350 sondages géotechniques sont indispensables pour sécuriser et optimiser la phase 1 du projet

Comment ?

- **Des interventions de 2 jours** en moyenne sur chaque site
- **Environs 45 sondages par mois** de juillet à novembre 2026, et le reliquat au début du printemps 2027.
- Des sondages qui prennent en compte les **enjeux environnementaux**, dans l'objectif d'éviter ou de réduire au maximum les impacts sur les territoires.

Quand ?

- Première campagne de 111 sondages sur sites **terminée en septembre 2025**.
- Une deuxième campagne, de 249 sondages, **est prévue à partir de l'été 2026** (autorisation environnementale)



Des réunions d'information ont été organisées pour les propriétaires et exploitants concernés début 2024.

Les diagnostics archéologiques

🎯 Pourquoi ?

- ➔ **Identifier les vestiges présents dans les emprises du projet** qui seraient susceptibles d'être détruits ou endommagés au moment des travaux.
- ➔ **Définir les secteurs** devant faire l'objet de fouilles archéologiques.
- ➔ **Intégrer précisément les futures fouilles** dans le planning et l'évaluation environnementale du projet

📅 Quand ?

- ➔ **A partir de l'été 2026** (autorisation environnementale) **pour une première tranche de 210 ha** correspondant aux sites présentant les enjeux écologiques les moins forts.
- ➔ **A partir de septembre 2028 de nouvelles réunions seront organisées pour une seconde tranche de 410 ha** couvrant le reste des emprises du projet phase 1



Des réunions d'information ont été organisées pour les propriétaires et exploitants concernés en février 2025.

🔧 Comment ?

- ➔ Par la réalisation de **tranchées à la pelle mécanique** selon un maillage correspondant à environ 10 % de la surface de projet (avancement moyen = 0,5 ha /j)
- ➔ Planification des travaux intégrant **enjeux écologiques, opérations de défrichement, et contraintes des opérateurs archéologiques** : seulement 30 % des emprises seront diagnostiquées dans un premier temps



Plus de 600 ha de terrains devront faire l'objet de diagnostics d'archéologie préventive pour déterminer les éventuelles fouilles à mener

Les expérimentations écologiques

🎯 Pourquoi ?

- ➔ Améliorer la **connaissance des milieux et espèces** et leurs fonctionnements
- ➔ Développer des **mesures de compensation** adaptées et efficaces
- ➔ Garantir le **bon fonctionnement** des mesures qui seront retenues pour compenser les impacts résiduels du projet

📐 Comment ?

- ➔ Amélioration du fonctionnement global **d'écosystème**
- ➔ Création et/ou amélioration de **milieux naturels** particuliers (mares, prairies, etc.)
- ➔ Essais de **translocation** d'espèces végétales particulières

📅 Où et quand ?

- ➔ Au sein du **domaine de Mirabeau** (Fabrègues), des **collines de la Moure** (Roumègue Cabrau à Loupian) et du **bois de Montblanc**
- ➔ **À partir de l'été 2026** (après autorisation environnementale) et au moins jusqu'en 2028 pour intégrer les résultats obtenus à la conception des mesures compensatoires du projet.



4

**La co-construction
avec le territoire des
compensations
environnementales
et de la démarche
paysagère et
patrimoniale**

Mesures compensatoires environnementales (MCE)

Rappel de la démarche volontaire : co-construire les mesures de compensation écologique du projet avec son territoire et en lien avec la communauté scientifique

Point d'avancement :

↔ **Été 2025:**

- **3^e vague d'ateliers des territoires :** identification des zones d'intérêts pour les MCE en cohérence avec les projets locaux
- **3 groupes de travail thématiques :** discussions à partir du catalogue de mesures, sur la conception des mesures et leur compatibilité avec les productions agricoles ou sylvicoles et les usages, avec les experts et les usagers de terrain

↔ **7 octobre 2025:** Lancement du **conseil scientifique** (partenariat avec le CNRS)

↔ **Définition des Zones d'Intérêt Écologique/Zone de protection éloignée**

↔ Mise au point d'une **stratégie de maîtrise du foncier** et **lancement de la prospection foncière active**

Prochaines échéances :

Fin 2025 :

- ↔ Poursuite des ateliers des territoires et des groupes thématiques
- ↔ Lancement du comité de suivi environnement prévu par la DUP



Les acteurs associés :

- ↔ Un conseil scientifique
- ↔ Les collectivités territoriales concernées
- ↔ Syndicats mixtes et syndicats de bassin
- ↔ Des représentants du monde agricole : chambres d'agriculture, SAFER...
- ↔ Les associations écologistes
- ↔ Les chasseurs

Etudes paysagères patrimoniales et architecturales

Objectif : définir l'identité globale de la ligne et préciser les différentes dispositions nécessaires à son insertion dans son environnement paysager

- ↔ **Optimiser** et assurer l'insertion paysagère de LNMP dans le grand paysage
- ↔ **Approfondir** les caractéristiques des mesures d'insertion adaptées spécifiquement aux sites sensibles identifiés
- ↔ **Intégrer** l'ensemble des composantes du projet (voie, équipements, ouvrages d'art, caténaires, clôtures, bassins, espaces interstitiels, etc.).

Une démarche co-construite avec le territoire :

- ↔ **Des temps d'échange spécifiques** ou intégrés aux instances de concertation du projet sont prévus sur ce sujet, en parallèle de la réalisation des études : réunions d'information et ateliers participatifs avec les acteurs locaux (collectivités, partenaires institutionnels, ONF, chambres consulaires, CAUE, syndicat et associations...)

En 2025

- **Mise à jour du diagnostic territorial**
- **Co-construction du diagnostic**
 - ↔ A l'échelle départementale Phase 1 le 28/01/25
 - ↔ Atelier citoyen Poussan (diag + co-construction insertion) = 11/01/25 ; 15/03/25 ; 24/05/25
- **Définition de l'identité globale de la ligne**
 - ↔ Ateliers de co-construction de l'identité globale de la ligne : fin octobre / début novembre 2025
- **Définition fine de l'insertion au droit des sites sensibles**
 - ↔ Ateliers de co construction Gardiole et Issanka fin 2025

En 2026

- **Définition fine de l'insertion au droit des sites sensibles :** La Gardiole, Issanka, Viaduc Poussan, Via Domitia et Picpoul de Pinet
 - ↔ Préconisations d'aménagement sous forme de plans, coupes, schémas, croquis d'ambiance.

5

La poursuite de
la concertation
sur le viaduc
de Poussan

Le viaduc de Poussan

Caractéristiques du projet

- **Un viaduc pour traverser la plaine de Poussan** et franchir une zone d'activité, une RD, un ruisseau et un vignoble
- Environ **1400 m de longueur** et près de **30 m de hauteur**

Objectifs de la concertation :

- **Associer les acteurs et les habitantes et habitants directement concernés** à la réalisation du viaduc
- **Enrichir le cahier des charges** du futur concours international d'architecture et d'ingénierie
- Déterminer les modalités futures **d'association du territoire** à la sélection du lauréat à l'issue du concours international d'architecture et d'ingénierie **en 2029**
- Favoriser une meilleure **appropriation de l'ouvrage et en faire un projet de territoire**

Emplacement du viaduc de 1400 m sur la commune de Poussan



Thématiques de concertation

- **Les caractéristiques architecturales du viaduc, et son intégration paysagère**
- **La priorisation des critères d'analyse qui guideront la prise de décision : que doit-on prendre en compte en priorité pour arbitrer le choix final ?**
- **L'association du territoire au choix final**

Un dispositif complet de concertation



Une réunion publique

de présentation à Poussan

- 250 personnes environ
- 50' d'échanges en plénière
- 30' d'échanges en contacts directs
- 12 questions / réponses en plénière
- 40 questions / réponses en contacts directs

7
novembre
2024



Une consultation numérique

pour enrichir la réflexion de l'Atelier Citoyen

97 contributions déposées au total, dont 36 répondants à l'objet de la concertation

Les sujets des contributions :

- Le style architectural
- Les matériaux
- Les aménagements paysagers
- La protection de l'environnement et du cadre de vie

Du 15
novembre 2024
au 15 janvier
2025



Un atelier citoyen

Un dispositif innovant et participatif organisé autour de **3 sessions de travail** avec **19 habitantes et habitants aux profils diversifiés, représentatifs du territoire** qui ont formulé des **recommandations argumentées** détaillées dans un document officiel : **l'Avis de l'Atelier Citoyen**, qui sera intégré au cahier des charges du Concours International d'Architecture et d'Ingénierie

De janvier à
mai 2025

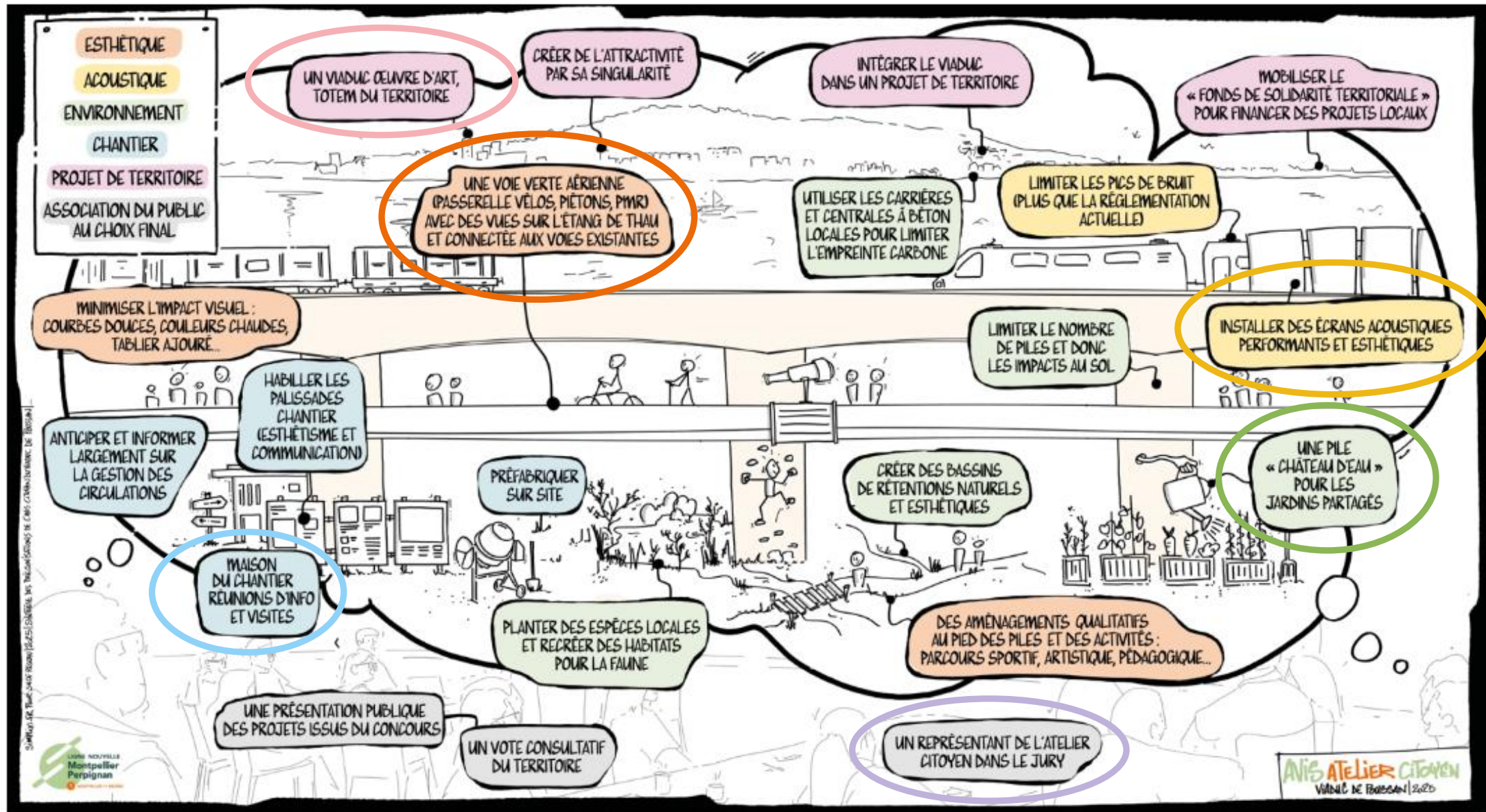


Un Comité dédié

avec des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations environnementales et patrimoniales

L'avis citoyen

L'avis citoyen a été remis le 11 juillet 2025 aux partenaires co-financeurs lors du Comité de pilotage



6

**La maîtrise
foncière et les
compensations
agricoles
collectives**

Acquisitions foncières

Types de biens

- ↔ **En majorité des biens non bâtis** (parcelles agricoles, en état naturel ou de friche ou boisées, constructibles...)
- ↔ Ou des biens bâtis (habitations, bâtiments agricoles, immeubles industriels ou commerciaux)

Types d'acquisition

- ↔ **En majorité des procédures à l'amiable**
- ↔ Ou par voie d'expropriation

Quand?

- ↔ **Les acquisitions foncières** démarrent après:
 - **la déclaration d'utilité publique (DUP)**
 - la stabilisation des besoins fonciers pour la construction de la ligne (**phase APD du projet**)
- ↔ **Des autorisations d'occupation temporaires préalables** seront demandées pour réaliser les sondages et travaux provisoires.

LNMP	PHASE 1
Emprise travaux (APS)	880 Ha
Surf. acquise ou en cours	247 Ha
Nombre de bâtis total	161
Nombre de bâtis acquis	84

Stratégie foncière

- **2024** : Lancement des négociations
- **À partir de 2026** : maîtrise temporaire des emprises non bâties pour les sondages et l'archéologie
- **A partir de 2027** : acquisitions définitives de masse après l'APD

Une enquête parcellaire sera réalisée pour déterminer avec précision les parcelles utiles à la réalisation de la ligne nouvelle et identifier les propriétaires et occupants:

- **Second semestre 2026**: pour les bâtis
- **A partir de fin 2027**: en phase d'avant-projet détaillé, pour le non bâtis.

Urbanisme

- **Bâtis illicites**: changement du calcul de valorisation
- **MECDU**: rappel de l'obligation des mairies

Un travail partenarial avec les acteurs agricoles

Les organisations professionnelles agricoles sont des partenaires privilégiés de SNCF Réseau pour :

- ↔ **Garantir le respect des protocoles d'indemnisations**
- ↔ **Analyser les impacts sur les exploitations agricoles concernées par le projet**
- ↔ **Envisager et mettre en œuvre des compensations**

Les dernières contractualisations

- **Des conventions de mise à disposition à la SAFER**
 - Gestion agricole des biens acquis sous l'emprise du projet
- **Une convention de réserve foncière la SAFER**
 - 2022 : réserve foncière agricole sur 75 communes
- **Des protocoles d'indemnisation bilatéraux entre la profession agricole et SNCF Réseau pour :**
 - 2024:
 - Les sondages
 - L'occupation temporaire nécessaire aux diagnostics archéologiques
 - Les dommages travaux
 - En cours:
 - L'occupation temporaire en phase travaux de génie civil
- **Pour l'éviction des exploitants:**
 - Accord-cadre entre les 3 chambres d'agriculture et les 3 DDFIP (mai 2024)
 - Protocole départemental dans l'Hérault (juillet 2024)

Compensation agricole économique et collective : appel à projets

14,5 M€ de financement
pour la compensation agricole de la phase 1

3 thématiques arrêtées :

- Accès à l'eau
- Modernisation des outils
- Accès au foncier

→ **1er appel à projet** « accès à l'eau », lancé le 14 avril 2025 et clôturé le 30 septembre.

Objectif : sélectionner des initiatives capables **d'apporter une réelle valeur ajoutée** aux filières agricoles locales.

D'autres appels à projets sont prévus à partir de début 2026

3 valeurs retenues :

- Adaptation au changement climatique
- Valorisation des produits locaux
- Qualité alimentaire

→ Un appel à **manifestation d'intérêts toutes thématiques confondues est en cours**

Objectif:

- permettre une large communication sur le territoire
- préparer les porteurs de projets en vue des futurs appels à projet.

Les maires sont **invités à diffuser l'information** sur leur territoire et transmettre le contact de l'animateur de la chambre départementale d'agriculture : Alexandre Pailhès pailhes@herault.chambagri.fr



La concertation préalable sur la phase 2

Une concertation préalable au printemps 2026

En application de l'article L.121-12 du Code de l'Environnement

La concertation

Sous l'égide de la CNDP avec **3 garants**



Le dispositif

Du **8 avril au 19 juin 2026**

→ Par décision des partenaires co-financeurs du projet lors du Copil du 11 juillet 2025

→ Selon des modalités définies en collaboration avec les garants et validées par la CNDP

Les objectifs

La concertation doit permettre de débattre :

- De **l'opportunité et des objectifs** du projet.
- Des **caractéristiques** du projet, et notamment des fonctionnalités liées à :
 - la mixité,
 - la desserte du territoire.
- Des **enjeux socio-économiques**, des impacts sur l'**environnement** et sur l'aménagement du territoire.
- Des **solutions alternatives** (y compris de l'absence de mise en œuvre du projet).

Une concertation préparée avec les acteurs locaux dans une **démarche de dialogue territorial**
(5 groupes de travail thématiques)

2026 : poursuite des études sur les tracés

Solution MIXTE



Concertation sur
de nouveaux tracés

2026

Etudes sur les tracés et les gares nouvelles

2027/2028

Concertation sur les tracés

➔ *Bilan de la concertation et décision
ministérielle sur les tracés*

OU

Solution VOYAGEURS



Concertation sur
le tracé actuel

2027/2028

Poursuite des études

*Actualisation et compléments portant sur l'insertion
paysagère, les mesures compensatoires,
les modifications à la marge du tracé,
les connexions aux gares nouvelles, etc.*





Merci de votre présence